

Dossier de presse

- **Signature de la convention de partenariat entre :**

**L'association Elan Béarnais
Pau Lacq Orthez
&
La SEM Elan Béarnais
Pau Orthez**

**Lundi 15 septembre 2008
Hôtel de la CCL**

Sommaire

● Le contexte	3
● Les axes d'intervention	5
● La convention de partenariat	7
● Contacts	11



Le contexte

En ligue professionnelle depuis 3 ans, l'équipe féminine du Mourenx Basket Club a subi à la fin de la saison dernière une double rétrogradation due à des difficultés sportives et financières.

Pour éviter au club d'évoluer en excellence départementale, la communauté de communes de Lacq a proposé à l'Elan Béarnais Pau Orthez, en proie lui aussi à de graves difficultés financières, d'entrer dans le capital de la Société d'Economie Mixte (SEM) gestionnaire du club en échange de deux conditions :

- **Changer le nom de "l'Elan Béarnais Pau Orthez" en "Elan Béarnais Pau Lacq Orthez".**
- **Participer à la création d'une section basket féminin à Mourenx reprenant l'activité du Mourenx Basket Club.**

Pour répondre à ces conditions, plusieurs démarches ont donc été entreprises par les 4 structures concernées par ce nouveau partenariat : la communauté de communes de Lacq, la SEM Elan Béarnais Pau Orthez, l'association Elan Béarnais et l'association qui s'est substituée au MBC, l'association Elan Béarnais Pau Lacq Orthez.

- Lors du **conseil communautaire du 3 juillet 2008**, la communauté de communes de Lacq s'est dotée de la **compétence "Sport professionnel de basket"**.
- Le **25 juillet 2008**, une première **convention portant sur l'autorisation d'utilisation de la dénomination "Elan Béarnais"** a été signée entre l'association Mourenx Basket Bassin de Lacq et l'association historique Elan Béarnais.
- Lors du **conseil communautaire du 5 août 2008**, les élus ont voté l'acquisition de 300 000€ d'actions, permettant ainsi à la communauté de communes de Lacq **d'entrer dans le capital de le SEM Elan Béarnais Pau Orthez.**

Le contexte (suite)

Aujourd'hui, le partenariat entre l'Elan Béarnais et le Mourenx Basket Bassin de Lacq est donc une réalité. Cependant, pour être entériné définitivement, l'association Mourenx Basket bassin de Lacq et la SEM Elan Béarnais Pau Orthez doivent signer une ultime convention qui fixe les modalités de ce partenariat.

Cette signature se déroule aujourd'hui, **lundi 15 septembre 2008**, à l'hôtel de la CCL.

Sont présents :

Pour la Société d'Economie Mixte Elan Béarnais Pau Orthez :

- Didier Gadou, Président Directeur Général
- Claude Bergeaud, Directeur Général

Pour l'association Elan Béarnais Pau Lacq Orthez :

- Gérard Chemin, Président
- Guy Salanave, Secrétaire
- Claude Jouanserre, Manager

Pour l'association historique Elan Béarnais :

- Robert Dassance, Président

Les axes d'intervention

La Société d'Economie Mixte (SEM) Elan Béarnais Pau Orthez a pour objet la gestion, l'organisation et l'animation d'activités et de manifestations sportives payantes ainsi que toutes les formations dans le domaine du basket.

Un partenariat entre la SEM Elan Béarnais et l'association sportive Elan Béarnais Pau Lacq Orthez (EBPLO) est donc indispensable.

La convention de partenariat répartit les rôles entre les deux structures :

- **La SEM Elan Béarnais se charge de la gestion des activités sportives professionnelles.**
- **L'association EBPLO se charge de la gestion des activités liées au basket amateur.**

L'association EBPLO organisera ses activités habituelles à Mourenx mais elle pourra aussi bénéficier ponctuellement des installations de la SEM Elan Béarnais au Palais des Sports de Pau pour des entraînements ou des rencontres sportives.

La SEM Elan Béarnais s'engage également à mettre à la disposition de l'association EBPLO des personnels de son encadrement technique pour assister et former le personnel de l'association.

La SEM Elan Béarnais soutiendra l'association EBPLO dans trois domaines :

- **coopération logistique** (formations, conseils, recherche de sponsors et de soutien financier, liens avec la Fédération de basket-ball, relations presse,...)
- **coopération technique** (formation et conseils aux entraîneurs, prêt de matériel, mise à disposition de joueurs professionnels à

Les axes d'intervention (suite)

l'occasion de certains entraînements,...).

- **coopération financière** (conseils et aide technique pour l'élaboration de budgets, soutien financier,...).

Chaque année, un plan de management sera établi en début de saison pour définir les principales actions à entreprendre et les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre.

L'équipe féminine de l'Elan Béarnais Pau Lacq Orthez sera officiellement présentée à la presse lors du match EBPLO/Besançon du 4 octobre prochain au Palais des Sports de Pau.

L'ASSOCIATION ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ
et la
SEM ELAN BEARNAIS PAU ORTHEZ

Entre les soussignés :

La société d'économie mixte sportive locale Elan Béarnais Pau-Orthez au capital de 952 806,25 € dont le siège est Hôtel de Ville, 4 rue Henri IV – 64000 PAU représentée par son Président Directeur Général en exercice dûment habilité

Dénommée ci-après « LA SOCIETE » d'une part,

Et

L'association Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, association loi 1901 dont le siège social est au Palais des Sports de Pau représentée par son Président en exercice dûment habilité

Dénommée ci-après « L'ASSOCIATION » d'autre part

Préambule :

L'association Elan Béarnais, constituée sous le régime de la Loi de 1901, ayant son siège Stade Préville – Rte de Ste Suzanne à Orthez a, par acte sous-seing privé en date du 28 juillet 1989, constitué pour la gestion de ses activités dans le domaine du basket-ball une Société d'Economie Mixte Sportive Locale dénommée ELAN BEARNAIS PAU-ORTHEZ en vue de pratiquer le basket-ball professionnel.

Par convention en date du 25 juillet 2008, l'association Elan Béarnais a autorisé l'association Mourenx Basket Bassin de Lacq dont l'objet est la pratique du basket-ball ainsi que le développement et la promotion de ce sport à modifier sa dénomination pour adopter celle de l'Elan Béarnais Pau Lacq Orthez.

Par même convention, il a également été prévu que l'association Elan Béarnais Pau Lacq Orthez prendrait en charge toutes les activités liées au basket amateur féminin.

Il résulte des différentes conventions ainsi passées ainsi que des statuts de la SEM que celle-ci a pour objet la gestion, l'organisation, l'animation d'activités et de manifestations sportives payantes pouvant donner lieu à versement de rémunération, ainsi que toutes actions de formation au profit des sportifs, toutes démarches nécessaires en vue de leur formation dans le domaine exclusif du sport pratiqué : le basket-ball.

Dans le cadre de leur objet social respectif, la SEM ELAN BEARNAIS PAU-ORTHEZ et l'association Elan Béarnais Pau Lacq Orthez ont convenu des présentes :

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer le cadre des relations existant entre la SEM ELAN BEARNAIS PAU ORTHEZ et l'association Elan Béarnais Pau Lacq Orthez

Article 2 : Répartition des activités

Chaque partie exercera l'activité prévue à son objet social de manière indépendante et dans le respect des règles qui sont propres à sa forme juridique.

La conclusion des présentes n'a vocation qu'à instituer un partenariat entre les deux structures pour coordonner les différents aspects d'un même sport.

La Société conserve la gestion des activités sportives professionnelles tandis que l'Association aura en charge la gestion des activités liées au basket amateur.

Dans le cadre de son activité de formation, la Société assurera auprès de l'Association un soutien technique, logistique et financier.

Article 3 : Moyens mis à disposition

Par conventions distinctes jointes en annexe, la SEM ELAN BEARNAIS PAU ORTHEZ et l'association ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ se sont vues accorder par l'association ELAN BEARNAIS ayant son siège à Orthez, le droit d'usage de la dénomination ELAN BEARNAIS dont elle est propriétaire ainsi que tous signes, sigles, marques, dessins et modèles qui y sont attachés.

La SEM ELAN BEARNAIS PAU ORTHEZ autorise l'association qui l'accepte à utiliser la dénomination ELAN BEARNAIS PAU ORTHEZ à laquelle sera adjointe le vocable LACQ entre PAU et ORTHEZ.

Cette autorisation s'accompagne de la possibilité de diffuser à son profit tous produits reproduisant la dénomination ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ.

De manière habituelle, l'activité de l'association se déroulera sur le territoire de la ville de Mourenx et de la Communauté des communes de Lacq.

Néanmoins, il est convenu entre les parties que la Société mettra ponctuellement à disposition de l'Association, sur demande de cette dernière, les installations dont elle a la jouissance au Palais des Sports de Pau pour que soient organisées des entraînements, réunions ou rencontres après accord de la mairie de PAU.

Cette mise à disposition sera accordée à titre gratuit.

La Société s'engage également à mettre à la disposition de l'Association, de façon ponctuelle mais régulière, des personnels de son encadrement technique pour assister et former le personnel de l'Association. Elle s'engage en outre à remettre un bilan annuel (au plus tard dans les 3 mois suivants l'exercice écoulé) à l'association des actions menées au titre des coopérations logistique, technique et financière.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue pour une période de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf à l'une ou l'autre des parties de dénoncer ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 6 mois avant l'échéance.

Article 5 : Charges et conditions

Les parties s'engagent à définir en début de saison les principales actions à entreprendre par l'Association ainsi

que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Dans cette perspective, un plan de management sera établi en début de chaque saison.

Ce plan de management portera tant sur les actions purement sportives que sur la gestion de l'activité de l'Association.

Le soutien de la Société auprès de l'Association sera ainsi effectif dans trois domaines : logistique, technique et financier.

Coopération logistique

La Société s'engage à apporter à l'Association, dans le cadre du plan annuel qui sera défini conjointement, un soutien logistique en dispensant à la ou les personne(s) responsable(s) de l'Association, notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, une formation et des conseils permanents en matière de gestion des personnes, de coordination avec les bénévoles, de recherche de sponsors et de partenaires financiers, de lien avec la Fédération Française de basket-ball, de relations avec la presse.

L'Association s'engage à rendre compte (au minimum une fois par mois) à la Société des actions entreprises dans le cadre du plan et de celles qui restent à mettre en place.

Coopération technique

La Société s'engage à assurer la formation permanente des entraîneurs de l'Association au sein de sa structure professionnelle.

Les entraîneurs et l'équipe d'encadrement de l'Association participeront ainsi aux réunions de l'équipe technique de la Société, bénéficiant au surplus de conseils personnalisés et d'un suivi technique spécifique.

L'objectif étant d'apporter aux personnels d'encadrement de l'Association l'expérience et les connaissances de l'équipe professionnelle pour aider celle-ci lors des différentes étapes de la compétition tant pour ce qui est du recrutement que des entraînements ou des stratégies de jeu.

La coopération technique pourra également se faire sous forme de prêt de matériel et d'accessoires et/ou sous réserve des impératifs professionnels de la Société, par l'intervention d'éducateurs du groupe professionnel dans les équipes amateurs et/ou de mise à disposition de joueurs professionnels à l'occasion de certains entraînements des équipes amateurs.

Coopération financière

L'Association bénéficiera également des conseils et de l'aide technique de la Société en matière comptable tant pour l'élaboration de ses budgets annuels que pour la tenue de ses comptes.

L'Association reste néanmoins libre d'engager les dépenses et d'encaisser les recettes nécessaires à son activité sans que le concours de la Société ne rende celle-ci responsable des engagements qui en résultent.

L'Association s'engage, dans le cadre du plan de management établi chaque année à rendre également compte de sa situation financière.

Ainsi, elle devra, deux fois par trimestre, transmettre au comptable de la Société une situation de trésorerie.

La coopération instaurée en matière financière pourra se prolonger par le versement d'un soutien financier nécessaire à assurer au sein de l'Association les actions de formation entrant dans le champ de l'objet social de la Société.

Le montant de cette participation sera déterminé chaque année d'un commun accord au regard des actions à mener et des financements par ailleurs obtenus par l'Association.

Article 6 : Modifications

Les dispositions de la présente convention, soumises à ratification des instances statutaires de l'Association et de la Société ne pourront être modifiées que par voie d'avenant écrit établi dans les mêmes conditions de forme que l'établissement des présentes.

Article 7 : Litiges

Tous litiges relatifs à la présente convention, notamment à son interprétation ou son exécution, seront soumis aux tribunaux compétents après tentative préalable de conciliation auprès de la Fédération Française de Basketball.

Fait à Pau, le

En quatre exemplaires originaux

Pour l'Association

Pour la Société

Le Président,

Le Président directeur général,

Gérard CHEMIN

Didier GADOU



Contacts

Communauté de communes de Lacq
Rond-point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
Tél : 05 59 60 03 46

Audrey BOISSIER
Responsable du service marchés publics/juridique
Courriel : a-boissier@cc-lacq.fr

Julie BEROT-GAY
Service communication
Courriel : j-berotgay@cc-lacq.fr

Association Elan Béarnais Pau Lacq Orthez
BP 46
64150 MOURENX
Tel : 05 59 60 44 97

Gérard CHEMIN
Président de l'association

Guy SALANAVE
Secrétaire de l'association

Claude JOUANERRE
Manager

Société d'Economie Mixte Elan Béarnais Pau Orthez
Palais des Sports
Rue Suzanne Bacarisse
64000 Pau
Tel : 05 59 80 01 22

Didier GADOU
Président Directeur Général

Claude BERGEAUD
Directeur Général

Association Elan Béarnais
Stade Préville
Rue de Labestaa
64300 Sainte Suzanne

Robert DASSANCE
Président de l'association